

Département du
Bas-Rhin
* * *
Arrondissement de
Saverne
* * *
Nombre des conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15
Conseillers présents
9

COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM

Procès-verbal du conseil municipal Du 13 mai 2024

Le 13 mai 2024, le Conseil Municipal de la Commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, légalement convoqué en date du 30 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Charles LAMBERT, Maire.

Secrétaire de séance : Estelle HALTER.

Présents : Marie CARNEVALI, Josiane CODEX, Jonathan FUSSLER, Muriel GANGLOFF, Philippe GARTISER, Estelle HALTER, Jean-Charles LAMBERT, Jean-Marc REINMANN, Marie Paule RUI

Excusés : Christophe DELMULLE donne pouvoir à Muriel GANGLOFF, Christian HUFSCMITT donne pouvoir à Philippe GARTISER, François LUTZ donne pouvoir à Estelle HALTER

Absents : Laurence BOUR, Laure DEVIVIER, Valérie GRANGER.

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 08/04/2024
- Rapport d'activités, des commissions et de la Communauté de Communes
- Point travaux
- Dispositif habitat patrimonial
- Acte d'engagement réparation du sinistre
- Journée citoyenne
- Élections européennes
- Ressources Humaines :
 - Création d'un poste temporaire (job d'été)
 - Création de 2 postes d'agent de maîtrise principal
- D.I.A.
- Questions diverses

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 8 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'activités, des commissions et de la Communauté de Communes

Monsieur le maire présente son rapport d'activités :

- 8 avril : début des travaux au parc de la Schlick, qui sont pratiquement terminés à ce jour ; une fois que l'herbe aura poussé et le mulch installé, le parc sera rouvert
- 9 avril : bureau communautaire
- 10 avril : réunion d'adjoints concernant entre autres la question du RIFSEEP
- 11 avril : conseil communautaire
- 12 avril : commission jumelage pour organiser le 35^{ème} anniversaire du jumelage avec Offenheim prévu en septembre 2024
- 15 avril : réunion avec le SIS 67 : leur objectif est de créer une nouvelle caserne de pompiers sur un terrain à Wiwersheim en remplacement de celle de Truchtersheim dans les prochaines années
- 16 avril : réunion avec la DDT concernant une nouvelle étude sur la Souffel ; rdv avec M.

Frédéric Bierry à l'hôtel d'Alsace concernant les maisons d'Alsace

- 29 avril : réunion d'adjoints
- 7 mai : décès de Mme LA SELVA
- 13 mai : début des travaux de réparation des canalisations aux salles ; début des travaux de réparation du rond-point de l'Orgeraie ; reprise des travaux du cimetière de Stutzheim

Josiane CODEX indique avoir réussi à obtenir l'extrait du BODACC concernant le jugement de mise en liquidation judiciaire de Karamemis.

Jonathan FUSSLER indique que le panneau d'arrêt de bus est peu visible en raison d'un arbre situé en amont. Il demande pourquoi le trottoir a été refait route de Saverne ; Philippe GARTISER répond que le panneau a été posé par la CTBR, c'est un arrêt provisoire, les chauffeurs de bus savent où il se situe et les riverains utilisateurs de l'arrêt connaissent cet emplacement. Le trottoir de la route de Saverne n'avait jamais été réalisé. Il a été réalisé comme prévu depuis longtemps, concomitamment avec les travaux de voirie situés à proximité.

Philippe GARTISER précise que le passage piéton ainsi que la bande de piste cyclable avant le tourne-à-gauche pour les vélos seront réalisés prochainement.

Estelle HALTER indique avoir organisé une réunion avec les ATSEM le 9 avril, lors de laquelle Morgane a annoncé quitter la commune pour les champs d'escale à compter de septembre 2024 ; il faudra donc envisager de recruter une nouvelle ATSEM.

L'organisation du parcours de Noël suit son cours, il reste à emprunter 2 ou 3 chalets supplémentaires et définir les différents participants.

Le 10 mai, Estelle HALTER et Josiane CODEX ont célébré un mariage en mairie, qui s'est très bien passé. Estelle HALTER a également participé à une réunion avec Carole LAMBERT, directrice de l'école de Stutzheim-Offenheim. Environ 153 élèves sont attendus à la rentrée 2024, ce qui est constant par rapport aux années précédentes.

3. Point travaux

Extension de la salle des Loisirs et rénovation de la salle de la Souffel : Des fouilles de sondage ont été réalisées lundi 13 mai en présence de l'expert judiciaire. L'ouverture tranchées pour le remplacement des canalisations commencera mardi 14 mai.

Piste cyclable : L'inauguration de la piste cyclable aura lieu le 15 juin 2024 ; les travaux ne sont pas encore terminés. La partie Stutzheim-Offenheim est quasiment terminée ; il reste la partie Eurométropole de Strasbourg à Oberhausbergen.

Voie bus : Le REME est inscrit dans le projet région, ce qui est intéressant financièrement.

Cimetière : Les travaux de réparation des couvertines et de jointage des murs de l'ancien cimetière de Stutzheim ont repris le 13 mai.

RD 41 : Une réfection totale de la couche de roulement sera réalisée au mois de juillet par la CeA entre

Stutzheim et le rond-point de Dingsheim.

Parc de la Schlick : Les agrès ont été installés, les travaux sont pratiquement terminés. Le mulch installé par l'entreprise ne convient pas pour une utilisation pour des enfants (il s'agit en fait de bois broyé). Du nouveau mulch plus souple est en cours de commande et sera installé par-dessus. Une fois que le gazon aura poussé et que le nouveau mulch aura été posé, le parc pourra rouvrir.

Dossier Boule : La troisième demande de permis d'aménager a été déposée. M. KINDER et l'entreprise BOULLE ont répondu aux demandes de la municipalité (largeur de voirie, places de stationnement publiques, présence d'un trottoir, etc.). Il n'y a donc plus de raison de s'opposer à ce troisième PA.

4. Dispositif habitat patrimonial

2024-25 : DISPOSITIF DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DE L'HABITAT PATRIMONIAL

Monsieur le Maire explique que la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a adopté en 2023 un nouveau dispositif départemental de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial, qui vise à soutenir les projets d'habitat dans les immeubles présentant un caractère patrimonial avéré. Dans le cadre de ce dispositif, les aides départementales sont complétées par une aide de la communauté de communes et de la commune d'implantation du projet.

Le plafond d'aide des projets pourra atteindre 40 000 € dans le cas où les collectivités du bloc local adhèrent à ce nouveau dispositif.

L'engagement à la démarche de la CeA permettrait un soutien plus fort des projets sur le territoire de Stutzheim-Offenheim. Trois choix sont possibles :

- Sans implication de la part du bloc communal, le plafond se situe à 10 000 € de subvention maximum (sur les territoires ayant délégué les aides à la pierre à la CeA)
- L'adhésion de la commune de Stutzheim-Offenheim à la démarche de cofinancement des projets sur le territoire porte le plafond de subvention à 30 000 €
- L'engagement de la commune de Stutzheim-Offenheim à la mise en œuvre d'une étude d'identification du patrimoine respectant le cahier des charges fourni par la CeA couplé avec son adhésion à la démarche de cofinancement des projets sur son territoire portent le plafond des dépenses subventionnables à 40 000 €.

Le cofinancement des projets est basé sur un pourcentage en fonction du taux modulé de la commune. Le taux modulé de la commune de Stutzheim-Offenheim est de 35 ; sa participation sera à minima de 7 % de la subvention attribuée par la Collectivité européenne d'Alsace.

VU la délibération N° CD-2023-3-6-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant sur la politique Maison Alsacienne du XXI^{ème} siècle du 19 juin 2023 ;

VU le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace, approuvé par la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 13 novembre 2023 ;

VU la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, le PNRVN et le CAUE Alsace ;

VU le cahier des charges des études d'identification du patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer à la démarche de cofinancement des projets sur le territoire de la commune soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel ;

PRÉCISE que l'étude d'identification du patrimoine a été réalisée dans le cadre des travaux préparatoires au PLUI de 2018 ;

ADOpte la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, et ses partenaires le CAUE Alsace et le PNRVN ;

S'ENGAGE à appliquer le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace.

5. Acte d'engagement pour la réparation du sinistre

Un acte d'engagement sera prochainement signé avec *Les Nouveaux Voisins*, maître d'œuvre des travaux des salles, pour la prise en charge de la réparation du sinistre et de son suivi.

6. Journée citoyenne

Jonathan FUSSLER annonce se désengager de l'organisation de la journée citoyenne :

Cit. : « Normalement mes propos ne devraient surprendre personne. Je souhaiterais éviter tout ragot et quiproquo sur les causes de mon désengagement de la journée citoyenne. Lors du conseil municipal de février où personne n'était volontaire pour prendre en charge la responsabilité et l'organisation de la journée citoyenne, je me suis porté volontaire pour prendre en charge cette action. Nous avons organisé un groupe de travail avec des volontaires afin d'établir un projet avec différents items et nous en avons d'ailleurs discuté lors des conseils précédents. Au dernier conseil municipal, on m'a demandé d'envoyer le projet final afin de pouvoir le faire parvenir avec le prochain So wie SO, un matin je découvre un mail qui me renvoie un projet modifié en réunion maire-adjoints sans concertation ni même être associé. Devant mon étonnement et mon exaspération on me présente des explications qui ne sont pas compréhensibles à mon sens. Je me suis engagé en tant que conseiller municipal pour apporter mon aide, mes compétences et ma vision. Lorsque j'ai pris cet engagement nous étions normalement d'accord sur le fait qu'il devait y avoir formation, transfert d'expertise des nouveaux entrants afin d'assurer une continuité de futur sortant. À ce jour, au vu de l'état actuel et au vu des dernières péripéties, j'ai donc pris la décision de ne plus assumer la responsabilité de cette organisation. »

Ensuite, monsieur le maire présente le projet de programme de la journée citoyenne et confirme l'inscription des élus présents à différents ateliers ou chantiers.

Le conseil municipal approuve ce projet.

7. Inauguration piste cyclable

L'inauguration aura lieu le 15 juin. Le départ a lieu à Oberhausbergen et l'arrivée à Willgottheim. M. le maire demande aux élus s'ils ont des idées de ce qui pourrait être fait.

8. Élections européennes

La commission de contrôle des listes électorales se tiendra vendredi 17 mai à 18 h 30.

Monsieur le maire présente le planning des assesseurs et scrutateurs ; à ce jour, deux créneaux restent encore à combler pour les élections européennes du 9 juin.

9. Ressources Humaines

2024-26 : CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER

VU l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renforcer l'effectif du service technique pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité durant les mois de juillet et août ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial à temps complet pour les mois de juillet et août ;

DÉCIDE que ses attributions consisteront à :

- Entretien des espaces verts (tonte, arrosage, désherbage, taille, etc.),
- Entretien des espaces publics et la voirie (balayage, ramassage des ordures, etc.),
- Maintenance des bâtiments communaux (entretiens divers) ;

PRÉCISE que sa rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367 ; indice majoré : 366 ;

ÉTABLIT les contrats d'engagement sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, du 1^{er} juillet au 31 août 2024.

2024-27 : CRÉATION DE DEUX POSTES D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL

VU la délibération 2023-56 du 18 décembre 2023 portant révision des taux de ratio promu-promouvables ;

VU le tableau d'avancement de grade des agents de maîtrise de 2024 ;

CONSIDÉRANT que deux agents remplissent toutes les conditions nécessaires à leur avancement de grade ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 15 mai 2024 pour exercer les fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles ;

DÉCIDE la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 15 mai 2024 pour exercer les fonctions d'agent polyvalent de cantine scolaire et agent d'entretien.

10. Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)

En avril et mai 2024, 2 D.I.A. ont été réceptionnées :

Date de dépôt	Adresse	Superficie
18/04/2024	10 rue des Jardins	6 a 73 ca
02/05/2024	14 rue de l'Orgeraie	2 a 94 ca

11. Questions diverses

Dates des conseils municipaux du 2^{ème} semestre : Les 1^{er} lundis du mois, sauf exceptions pour jours fériés à 20 h :

- Lundi 03/06
- Lundi 08/07
- Lundi 02/09
- Lundi 07/10
- Lundi 04/11
- Lundi 16/12 à **18 h 30**
suivi d'un repas de Noël

Décathlon de la citoyenneté le 31 mai 2024 : M. le maire relaye l'appel à bénévoles de la Communauté de Communes pour l'organisation du décathlon de la citoyenneté qui aura lieu le 31 mai 2024 : il s'agit d'une « méga manifestation » à laquelle participeront pratiquement tous les élèves des écoles et collèges des villages de la communauté de communes, soit près de 2 000 jeunes. Muriel GANGLOFF et Marie CARNEVALI ont déjà été sollicitées par les écoles. L'appel à bénévoles concerne surtout le montage des chapiteaux jeudi 30 mai à 9 h et leur démontage lundi 3 juin à 9 h.

Spectacle de théâtre : Le spectacle d'Alex proposera deux représentations de sa nouvelle pièce samedi 25 mai à 20 h et dimanche 26 mai à 17 h à la salle de la Souffel.

Comité de suivi de la zone à faibles émissions : Une réunion à ce sujet aura lieu jeudi 23 mai de 8 h 30 à 10 h au Salon Carré du centre administratif, parc de l'Étoile.

La séance est levée à 21 h 30.

La secrétaire de séance,



Estelle HALTER



Le Maire,



Jean-Charles LAMBERT